



Montréal 



Pour des environnements sains et sans violence



**GUIDE
D'ACCOMPAGNEMENT**
pour intervenir et prévenir la
violence en loisir et en sport
dans la région des Laurentides



 **MONTRÉAL
PHYSIQUEMENT
ACTIVE**



Guide d'accompagnement en loisir et en sport de la région des Laurentides

** N'hésitez pas à faire appel à [Sport'Aide](#) pour toute question et/ou pour un accompagnement personnalisé. Pour plus d'information sur la problématique de la violence en loisir et en sport, consultez [sportbienetre.ca](#).

Merci à **L'URLS Sports et Loisirs de l'Île de Montréal** de nous permettre de rendre disponible dans les Laurentides ce guide d'accompagnement légèrement modifié pour refléter la réalité de notre région.

Ce document résume les meilleures idées ayant émergé lors de cette journée. Vous retrouverez un survol de la problématique de la violence, les rôles et responsabilités des professionnels et des organisations en lien avec la problématique de la violence, deux démarches d'intervention en cas de signalement de violence ainsi que des idées d'actions préventives à l'intention des organisations. Une liste de ressources pertinentes est également disponible à la fin du document.

La problématique de la violence:

Définition et prévalence

La violence est : « la menace ou l'usage intentionnel de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, contre autrui ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, un mal développement ou des privations » (Krug *et al.*, 2002, p. 5)

À quel point la violence est-elle présente en loisir et en sport? Une étude récente menée auprès de 4 043 adultes ayant un passé sportif de tout niveau (récréatif et compétitif) révèle que 44 % d'entre eux ont vécu de la violence en milieu sportif lorsqu'ils étaient jeunes (Vertommen *et al.*, 2016).

Conséquences

Cette violence, qu'elle soit psychologique, physique ou sexuelle, a de graves répercussions sur la vie des victimes à court comme à long terme.

Conséquences physiques et psychologiques	Conséquences sociales
<ul style="list-style-type: none">✓ Augmentation du nombre de blessures✓ Problème nutritionnel✓ Problème de sommeil✓ Dépendance (alcool, drogue, et jeux)✓ Symptômes physiques divers (maux de tête ou d'estomac, fluctuation du poids, etc.)✓ Automutilation✓ Problème psychologique (anxiété, dépression, etc.)<ul style="list-style-type: none">○ Diminution de l'estime de soi○ Problème d'image corporelle	<ul style="list-style-type: none">✓ Difficulté à établir des relations sociales✓ Suicide✓ Tendance à s'isoler des membres de sa famille, de ses amis, etc.✓ Diminution de la performance académique✓ Problèmes de comportement✓ Absentéisme à l'école✓ Difficulté à faire confiance à autrui✓ Abandon d'un sport ou d'un loisir

(Marks, Mountjoy, & Marcus, 2012)

Rôles et responsabilités des professionnels municipaux en loisir et en sport:

Votre rôle est principalement d'accompagner l'organisation aux prises avec une situation de violence, en agissant à titre de conseiller et de facilitateur ou en orientant vers des organisations, des professionnels ou des partenaires externes pouvant répondre à leur besoin. Vos responsabilités seront donc de:

- Orienter l'organisation dans sa prise de décision en offrant diverses pistes de solution.
- S'assurer du respect des lois en vigueur, ainsi que des règlements, des procédures, des mécanismes et des politiques déjà mis en place à l'intérieur de l'organisation.
- S'assurer que l'organisation se dote d'un plan d'action et faire un suivi.
- Encourager la mobilisation du C.A. de l'organisation dans la prise en charge de la situation.
- Veiller au respect des ententes contractuelles (inclusion d'exigences éthiques à respecter pour le renouvellement de financement).

Rôles et responsabilités des organisations en loisir et en sport:

Votre responsabilité principale est d'assurer la sécurité des athlètes et de tous les individus qui participent à votre sport ou s'adonnent aux activités que vous organisez. Pour ce faire:

- Respecter et se conformer aux dispositions du Code civil du Québec à la Loi sur la sécurité dans les sports et à la [Loi de la protection de la jeunesse](#).
- Connaître les règles entourant [l'âge de consentement légal](#) et [la punition corporelle](#).
- Être conscient que vous pourriez être tenus responsables des fautes commises par tout employé ou bénévole, dans l'exercice de leurs fonctions (Devoir d'imputabilité du C.A.).
- Respecter les différentes lois applicables ainsi que vos propres règlements généraux, règles et politiques adoptées.
- Rendre compte des différentes situations de violence et de leur gestion en respect aux ententes contractuelles avec la ville et par souci de transparence.
- Consulter [Éducaloi](#) pour plus d'information sur votre responsabilité civile.

Au final, vos rôles sont d'intervenir en cas de signalement de violence et de prévenir la violence. Les deux prochains outils ont pour but de vous aider à assumer adéquatement ces rôles.

Vous recevez un signalement

Pour vous aider à bien assumer votre rôle, voici deux démarches dédiées aux organisations en fonction de la gravité des comportements signalés. Ces outils visent à orienter les organisations face à un signalement. Cependant, ils servent aussi de références pour les professionnels afin qu'ils puissent orienter les organisations dans leur démarche.

Avant d'entamer l'une ou l'autre des démarches, il est important de se rappeler que la victime doit toujours rester au cœur du processus. Il faut être en mesure d'identifier ses besoins et de s'assurer qu'elle est confortable avec les actions entreprises. Ce souci pour le bien-être de la victime commence dès la réception du signalement.

- [Comment recevoir une confidence?](#)

Ensuite, il est important de documenter toutes les actions entreprises auprès de l'organisation dans un but de reddition de compte éventuelle, le tout en s'assurant du respect de la confidentialité.

Finalement, si vous ou l'organisation vivez un malaise ou désirez tout simplement être accompagné face à la situation, n'hésitez pas à contacter [Sport'Aide](#).


Signalement ayant pour objet des allégations de violence psychologique, intimidation ou climat néfaste

En tout temps, lors de ces étapes, contactez la DPJ ou Sport'Aide s'il y a compromission d'un mineur.

1

GESTION DE CRISE

TRAITER LE SIGNALEMENT

- ✓ Mettre en place les mesures pour assurer la sécurité du ou des jeune(s)
- ✓ Faire preuve de transparence face à la situation; informer tous les acteurs concernés en effectuant des suivis réguliers (transmettre un courriel à tous et s'assurer d'un message clair qui respecte la confidentialité)
- ✓ Informer les parents (de vive voix ou par écrit)
- ✓ Contacter Sport'Aide au besoin 
- ✓ Mettre en place un comité d'éthique qui mènera le processus de collecte d'information

ENQUÊTER EN FONCTION DES FAITS ALLÉGUÉS

- ✓ S'assurer que les procédures/politiques déjà mises en place soient respectées et s'y référer au besoin

ENQUÊTE INTERNE

- ✓ Convoquer la ou les personnes en cause par le signalement, de façon individuelle victime(s), témoin(s) et agresseur(s) présumé(s). Exposer la situation et prendre la version des faits de chacun

CONCLUSION

DE L'ENQUÊTE INTERNE

DÉTERMINER SI LE SIGNALEMENT EST FONDÉ OU NON

- ✓ Rédiger un rapport (signalement fondé ou non)
- ✓ S'assurer que le rapport contienne des explications qui soutiennent clairement la conclusion finale

Si le signalement est fondé, passer au numéro 4

Signalement fondé,
prévoir un plan d'action à court, moyen et long terme afin d'intervenir et de prévenir la situation

4

SANCTIONS ET PRÉVENTION

METTRE EN APPLICATION DES MESURES DE SANCTION ET DE PRÉVENTION

- ✓ Consulter [Exemple de mesures de sanction de l'association du baseball amateur de Ste-Julie](#)
- ✓ Mettre en place un plan d'action en matière de prévention face à la situation vécue.
- ✓ Avoir recours à des organisations, des professionnels et/ou des partenaires externes au besoin (Écoles, Sport'Aide, Loisirs Laurentides, policiers sociocommunautaires, CIUSSS, CALACS, etc.)
- ✓ Consulter [Accompagnement à la réalisation de plans d'action SLIM](#)
- ✓ Consulter [Comment faire un plan d'action?](#)
- ✓ Mettre en place graduellement les mesures de protection
- ✓ Consulter [« Safeguarding in Sport »](#) ou [sportbienetre.ca](#)

5

SUIVI

ÉVALUER LA DÉMARCHÉ ET LES RÉSULTATS

- ✓ Évaluer les résultats du plan d'action et des mesures de protection mises en place
- ✓ Assurer un suivi accru du milieu à long terme dans la mise en place de politiques de protection
- ✓ Consulter [Guide d'implantation*](#) ou [sportbienetre.ca](#)
- ✓ Informer les jeunes et les parents des ressources d'aide disponibles

Signalement ayant pour objet des allégations de violence physique ou sexuelle

En tout temps, lors de ces étapes, contactez la DPJ ou Sport'Aide s'il y a compromission d'un mineur.

1

SÉCURITÉ

ASSURER LA SÉCURITÉ IMMÉDIATE DU OU DES JEUNE(S)

- ✓ Mettre en place les mesures pour assurer la sécurité du ou des jeune(s)
- ✓ Aviser la police ou la DPJ lorsqu'il s'agit de mineurs (OBLIGATION)
- ✓ Consulter la Loi de la protection de la jeunesse
- ✓ S'assurer que les procédures/politiques déjà mises en place soient respectées et s'y référer au besoin

2

GESTION DE CRISE

COORDONNER LES INTERVENTIONS INTERNES ET EXTERNES

- ✓ Travailler en partenariat avec les autorités (DPJ, policiers)
- ✓ NE PAS chercher à procéder directement à des vérifications auprès des enfants victimes ou auprès de la (des) personne(s) soupçonnée(s) d'abus
- ✓ Prendre des mesures provisoires visant à assurer la protection des victimes
- ✓ Faire preuve de transparence face aux différents acteurs concernés (convenir avec les autorités des informations à transmettre, attention à la confidentialité)
- ✓ Informer les parents (de vive voix ou par écrit). Contacter Sport'Aide au besoin

3

ENQUÊTE EXTERNE

ADRESSER LA SITUATION AUX AUTORITÉS

- ✓ Laisser la responsabilité aux autorités de mener leur processus d'enquête
- ✓ Référer aux autorités compétentes ou faire appel à une organisation donnant des informations sur le plan légal
- ✓ Consulter La boussole juridique

Si le signalement est fondé, passer au numéro 4

Signalement fondé,
prévoir un plan d'action à court, moyen et long terme afin d'intervenir et de prévenir la situation

4

SANCTIONS ET PRÉVENTION

METTRE EN APPLICATION DES MESURES DE SANCTION ET DE PRÉVENTION

- ✓ Consulter [Exemple de mesures de sanction de l'association du baseball amateur de Ste-Julie](#)
- ✓ Mettre en place un plan d'action en matière de prévention face à la situation vécue. Avoir recours à des organisations, des professionnels et/ou des partenaires externes au besoin (Écoles, Sport'Aide, policiers sociocommunautaires, CISSS Laurentides, CALACS, Loisirs Laurentides, etc.)
- ✓ Consulter [Accompagnement à la réalisation de plans d'action SLIM](#)
- ✓ Consulter [Comment faire un plan d'action?](#)
- ✓ Mettre en place graduellement les mesures de protection
- ✓ Consulter [«Safeguarding in Sport»](#) ou [sportbienetre.ca](#)

5

SUIVI

ÉVALUER LA DÉMARCHE ET LES RÉSULTATS

- ✓ Évaluer les résultats du plan d'action et des mesures de protection mises en place
- ✓ Assurer un suivi accru du milieu à long terme dans la mise en place de politiques de protection
- ✓ Consulter [Guide d'implantation*](#) ou [sportbienetre.ca](#)
- ✓ Informer les jeunes et les parents des ressources d'aide disponibles.

Actions préventives :

Priorité	Actions à mettre en place par les organisations	✓
1	Produire et mettre en place une politique de prévention de la violence, un code d'éthique ainsi qu'une procédure de réception et de traitement des signalements/plaintes <ul style="list-style-type: none"> • Guide d'implantation 	
1	Mettre en place un système de filtrage rigoureux des employés et des bénévoles <ul style="list-style-type: none"> • Le processus de filtrage 	
1	Émettre des contrats et ententes avec les intervenants aux critères spécifiques comprenant minimalement une formation éthique de base et de la formation continue <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur (DAFA) • Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) • Sport'Aide • Respect et sport 	
2	Mettre en place un programme de mentorat ou de jumelage pour les nouveaux employés <ul style="list-style-type: none"> • Guide de mentorat pour entraîneurs 	
2	Mandater une personne qui s'occupera de l'implantation et du bon fonctionnement des mesures de prévention et de protection <ul style="list-style-type: none"> • Safeguarding in Sport 	
3	Effectuer une évaluation des mesures de protection mises en place <ul style="list-style-type: none"> • Safeguarding in Sport 	
3	Promouvoir l'éthique au sein de l'organisation: organiser une campagne promotionnelle, en créant une charte d'engagement, etc. <ul style="list-style-type: none"> • Projet Éveil 	
3	Créer des outils et un espace de partage Promouvoir et publiciser les nouvelles politiques et procédures <ul style="list-style-type: none"> • Guide d'implantation 	

Liste de ressources pertinentes:

- [Association des camps du Québec \(ACQ\)](#)
- [Association des responsables aquatiques du Québec \(ARAO\)](#)
- [Association paritaire pour la santé/sécurité au travail \(APSAM\)](#)
- [Association québécoise des installations récréatives et sportives \(AQAIRS\)](#)
- [Association québécoise du loisir municipal \(AQLM\)](#)
- [Associations sectorielles loisirs et plein air](#)
- [Conseil québécois du loisir \(CQL\)](#)
- [Direction de la promotion de la sécurité – secteur du Loisir et du Sport, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur \(MÉES\)](#)
- [ÉquiLibre](#)
- [Excellence sportive de l'île de Montréal \(ESIM\)](#)
- [Fédérations sportives - Sports Québec](#)
- [Mutuelle des municipalités du Québec \(MMQ\)](#)
- [Union des municipalités du Québec \(UMQ\)](#)
- [Unités régionales de loisir et de sport \(URLS\)](#)
- [Loisirs Laurentides \(URLS\)](#)

Pour plus de ressources

- [Sport'Aide](#)
- [Sportbienêtre.ca](#)

Références bibliographiques

Krug, E. G., Dahlberg, L. L., Mercy, J. A., Zwi, A. B., Lozano, R., & World Health Organization. (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé.

Marks, S., Mountjoy, M., & Marcus, M. (2012). Sexual harassment and abuse in sport : the role of the team doctor. *British Journal of Sports Medicine*, 46, 905-908.

Vertommen, T., Schipper-van Veldhoven, N., Wouters, K., Kampen, J. K., Brackenridge, C. H., Rhind, D. J., ... & Van Den Eede, F. (2016). Interpersonal violence against children in sport in the Netherlands and Belgium. *Child abuse & neglect*, 51, 223-236.

Préparé par Sport'Aide, Septembre 2018



À l'écoute

Sport'Aide | Service d'aide aux milieux sportifs
Écoute | Orientation | Accompagnement



Tél.: 1 833 211-AIDE (2433)
Courriel : aide@sportaide.ca
facebook.com/sportaide

Texte : 1833 211-AIDE (2433)
Clavardage : sportaide.ca